

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 OCTOBRE 2017  
ORDRE DU JOUR**

**Date de la convocation** : 13 octobre 2017

**Nombre de conseillers municipaux** :

En exercice : 12 Absents : 1  
Présents : 11 Votants : 11

**Membres présents** : Mesdames Marie-Pierre GAONAC'H, Valérie DEUIL, Hélène CHARLES, Gaëlle CANEVET, Christiane PIRIOU, Messieurs Didier LE BERRE, Michel LE DU, Jean-Jacques GUEGUEN, Martial PEYRICHON, Jean L'HARIDON, Raymond MESSAGER

**Membres absents** : Monsieur Ronan GALLIOU

**Membres absents excusés** : -

**Procurations** : -

- **Nomination d'un secrétaire de séance** : Madame Marie-Pierre GAONAC'H

**Lecture et approbation du compte-rendu du 25/08/2017.**

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 25 août 2017.

**1. Groupement de commande pour l'achat de fioul et de gazole non routier**

A l'initiative de Quimper Bretagne Occidentale, il est proposé une convention pour la constitution d'un groupement de commande pour l'achat de fioul et de gazole non routier. Cette convention concerne Quimper Bretagne Occidentale, ses 14 communes membres, le CCAS et le CIAS du Steir. Elle permettra de publier des consultations communes afin de mutualiser leur achat de fioul domestique et de gazole non routier et ainsi, bénéficier de conditions financières avantageuses.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la convention relative à la constitution d'un groupement de commande pour l'achat de fioul et de gazole non routier.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la constitution d'un groupement de commande pour l'achat de fioul et de gazole non routier.

**Transmis en Préfecture le**

## 2. Main levée des réserves

Dans le cadre de la rénovation d'une salle de classe et du réfectoire, des retenues de garantie ont été prises :

- Lot 5 – électricité : entreprise Perennou :  
3708.42€ (mandat 597 -2016)  
195.18 € (mandat 537 -2016)

Dans le cadre de la rénovation du poulailler, des retenues de garantie ont été prises :

- Réaménagement poulailler : entreprise Lijour  
22279.40 € (mandat 175 - 2011)  
1172.6 € (mandat 176 -2011)
- Réaménagement poulailler : entreprise Lijour  
10280.90 € (mandat 177 - 2011)  
541.10 € (mandat 178 -2011)

Les travaux ont été entièrement réalisés et sont conformes au CCTP, le déblocage des retenues de garantie doit être fait

Après délibération, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à débloquer les retenues de garantie pour l'entreprise Perennou
- Autorise le Maire à débloquer les retenues de garantie pour l'entreprise Lijour

**Transmis en Préfecture le**

## 3. Vote d'une subvention à l'Association des donneurs de Sang Bénévoles du Pays Glazik

L'association des donneurs de Sang Bénévoles du Pays Glazik a formulé une demande de subvention auprès de notre commune.

Nom de l'association	Subv. 2016	Subvention 2017	
		Proposée	Votée
Association des donneurs de Sang		40 €	40 €

Après délibération, le conseil municipal ::

- Approuve la demande de subvention des donneurs de Sang Bénévoles du Pays Glazik

**Transmis en Préfecture le**

#### **4. Groupement de commande pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que différentes collectivités du territoire étudient la possibilité de renouveler leurs contrats d'assurance.

L'idée est de constituer un groupement de commandes avec les communes du territoire dont Briec et Landudal conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour la passation, dans un premier temps, d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en assurance permettant de lancer une consultation commune sur les marchés d'assurance.

Le périmètre de ce groupement de commande concerne une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à satisfaire le renouvellement des contrats d'assurances, selon les besoins de chaque collectivité, dans les domaines suivants :

- dommages aux biens et risques annexes,
- responsabilité civile et risques annexes,
- flotte automobile et risques annexes
- protection juridique et protection fonctionnelle des agents et élus, ou des personnes qui les représentent
- risques statutaires

La Ville de Briec est désignée comme coordonnateur du groupement.

Il conviendra de constituer une commission d'appel d'offres présidée par le représentant du coordonnateur et de désigner un élu titulaire et un élu suppléant parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune de Landudal pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve la convention constituant le groupement de commandes entre les communes du territoire et le SIVOM du Pays Glazik,
- Désigne un élu titulaire et un élu suppléant parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune de Landudal pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement,
  - Monsieur Jean L'HARIDON en tant que titulaire,
  - Monsieur Martial PEYRICHON en tant que suppléant(e),
- Autorise Le Maire à signer la convention constitutive de groupement et toutes les pièces s'y rapportant.

**Transmis en Préfecture le**

#### **5. Extension de l'école et de la salle l'Atelier : choix du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire fait part du lancement le 11 septembre dernier de la consultation relative à la recherche d'un maître d'œuvre pour l'extension de l'école des Châtaigniers et de la salle l'Atelier, procédure passée selon les modalités de la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics).

Monsieur le Maire informe l'assemblée des critères de jugement des offres, à savoir :

- 1- 50 % pour le prix des prestations,
- 2- 50 % pour la valeur technique de l'offre,

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont déjà été inscrits au budget primitif 2017 de la Commune.

La commission d'analyse constituée ad hoc s'est réunie 20 octobre 2017 et propose à l'assemblée délibérante, de retenir le maître d'œuvre ci-dessous, considérée comme économiquement la plus avantageuse selon les critères énoncés précédemment :

- Le cabinet AUA BT situé 11 Rue de Steroudou à Leuhan (29390) pour un montant de 34 291 € HT

Après délibération, le conseil municipal :

- Suit l'avis de la commission constituée ad hoc et d'attribuer les marchés aux entreprises pour les montants tels qu'ils figurent ci-dessus
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés.

**Transmis en Préfecture le**

## **6. Clos du Dourez : choix des entreprises**

Monsieur le Maire fait part du lancement le 28 août dernier de la consultation relative à l'aménagement de l'éco-lotissement du Clos du Dourez, procédure passée selon les modalités de la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics).

Monsieur le Maire informe l'assemblée des critères de jugement des offres, à savoir :

- 1- 60 % pour le prix des prestations,
- 2- 40 % pour la valeur technique de l'offre,

Monsieur le Maire rappelle que les crédits ont déjà été inscrits au budget primitif 2017 de la Commune.

La commission d'analyse constituée ad hoc s'est réunie 20 octobre 2017 et propose à l'assemblée délibérante, de retenir les entreprises ci-dessous, considérées comme économiquement les plus avantageuses selon les critères énoncés précédemment :

- pour le lot 1 – Terrassement, voirie : l'entreprise Colas située 4 Rue Rontgen, 29000 Quimper pour un montant de 137 444.90 € HT
- pour le lot 2 - Réseaux EP/EU/AEP : l'entreprise ETPA située Z.A. de Bellevue, 29170 Pleuven pour un montant de 157 093 € HT

Après délibération, le conseil municipal :

- Suit l'avis de la commission constituée ad hoc et d'attribuer les marchés aux entreprises pour les montants tels qu'ils figurent ci-dessus
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes aux marchés.

**Transmis en Préfecture le**

## **7. Divers**

- Aménagement des entrées de bourg : une réunion de présentation des premières esquisses aura lieu le lundi 23 octobre 2017 à la mairie.
- Programme d'intérêt général : information faite par Monsieur Le Maire sur un programme initié par Quimper Bretagne Occidental et qui a vocation à fournir une aide aux travaux de rénovation des logements privés.
- La réunion des associations aura lieu samedi 21 octobre, le but étant de définir le calendrier 2018 des manifestations.
- Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à 11 heures.
- Vœux du maire : la date choisie est celle du vendredi 12 janvier 2018 à 18 heures 30
- Aire de jeux : la fin de l'aménagement de l'aire aura lieu au cours de la semaine allant du 23 au 27 octobre 2017.

Le Maire,  
Raymond MESSAGER